



MEUSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



BAR-le-DUC, le 1 décembre 2017

Objet : plan collège du XXI^e siècle Meuse

Madame, Monsieur,

Lorsque le principe d'un plan collège du XXI^e siècle en Meuse a été voté par l'assemblée du Conseil départemental, le Sgen-CFDT a salué la démarche. En effet, les objectifs affichés vont dans le sens d'une amélioration des conditions de travail pour tous : salariés du Conseil départemental comme de l'Éducation nationale ainsi que pour les élèves et leurs familles.

Par conséquent, le Sgen-CFDT a participé au questionnaire soumis par le Service collèges du Conseil départemental. Le Sgen-CFDT a même été le seul syndicat à faire un travail de réponse détaillé et de propositions comme vous avez eu l'occasion de le constater.

De même, la CFDT Meuse a eu l'occasion par voie de presse de préciser qu'elle n'était pas opposée, par principe, à des fermetures de collèges. En effet, en tant qu'organisation syndicale responsable, nous partageons l'objectif de la pérennité des services publics en Meuse pour le XXI^e siècle que sont les collèges. Nous considérons donc qu'une fermeture n'est pas un tabou si elle permet une amélioration de la situation et si elle revêt une dimension prospective de développement du territoire. La réflexion sur les cinq grappes identifiées est donc nécessaire et ce même si elle aurait pu être élargie.

C'est ainsi que la CFDT Meuse a considéré que l'organisation de « groupes de travail » annoncés au CDEN du 5 juillet était une bonne chose. C'était le signe d'un dialogue tel qu'il ne s'était jusqu'à alors pas tenu : au plus près des usagers et des territoires. En effet, le Service collèges du Conseil départemental s'était contenté jusqu'alors de présenter le plan via les hypothèses de fermetures.

Or, les « groupes de travail » annoncés sont devenus des « groupes techniques ». Pour nous, la différence sémantique est de taille : on ne construit pas des hypothèses dans un « groupe de technique », on regarde techniquement comment on met en place une décision. Une organisation syndicale réformiste comme la notre et attachée au dialogue social ne pouvait alors qu'être déçue par cette modification des conditions de réflexion sur le plan collège.

De ce fait, nous avons été interpellés mais aussi nous avons eu l'occasion de vérifier par la présence de membres de la CFDT dans les « groupes techniques » sur la façon dont les décisions qui vous seront présentées le 14 décembre prochain ont été prises.

D'ailleurs, pour ce qui est de la présence des représentants des personnels, force est de constater que les « engagements initiaux » ont eu du mal à être tenus, avec des obstacles pour participer aux 1^{ères} réunions des CA du fait de l'absence des noms des représentants syndicaux sur les listes d'émargement. Ou encore, une invitation en date du 6 novembre et suite à la demande du Sgen-CFDT, pour les 2^{ndes} réunions des CA en sachant que la réunion de Montiers avait lieu 3 jours après.

En fait, nous avons le sentiment que des décisions ont été privilégiées alors que nous avons pu constater un très court temps d'instruction.

Ainsi, lors des groupes techniques, l'étude des hypothèses de travail retenues ont soulevé des questions ou des propositions qui n'ont pas connu de suite :

- Premier cas : les grappes de l'Argonne et du Nord meusien.

Ces deux grappes « partageaient » une hypothèse commune : « Fermeture du collège de Dun-sur-Meuse et du site de Varennes en Argonne pour créer un nouveau collège sur un axe Clermont / Stenay ». Or nous avons demandé, lors de la seconde réunion des CA à Stenay, s'il y avait eu une réunion commune entre ces deux grappes afin d'échanger sur cette hypothèse. Croiser les regards et les remarques des deux CA sur cette hypothèse semblait pertinent. Or, les services du Département nous ont répondu qu'ils n'avaient pas organisé de réunion commune.

De plus, l'hypothèse retenue envisage une sectorisation de certaines communes du secteur sur le collège de Grandpré (Ardennes) sans autre précision ni concertation avec le Département des Ardennes à notre connaissance (lors de la seconde réunion des CA à Stenay).

Enfin, l'Inspecteur d'Académie a émis la possibilité de création d'un pôle scolaire novateur 1er degré – collège sur le site de Varennes-en-Argonne lors du 2nd groupe technique. Cette idée n'a pas été étudiée par les services du Département (précision lors de la seconde réunion des CA à Clermont).

- Deuxième cas : la grappe du « Sud meusien » pour laquelle une seule hypothèse avait été formulée : « Fermeture du collège de Montiers et re-sectorisation des élèves vers Ligny et Gondrecourt ». Cette hypothèse nous questionne : quel éclairage était attendu de la part des groupes techniques puisqu'il n'y avait pas d'autre choix ? Un regard extérieur aux services du Département aurait été le bienvenu.

- Troisième cas : la grappe « Verdun » avec l'hypothèse « Fermeture d'un établissement et re-sectorisation sur les deux autres ». Dans un courrier en date du 2 novembre 2017, Mme Sigot-Lemoine a explicité l'hypothèse en signalant qu'il fallait entendre « Fermeture d'un établissement intra-muros » justifiant une précision « orale » lors des réunions des CA de juin à Thierville. Mis à part le fait qu'aucun procès-verbal de cette réunion n'a été rédigé, c'est l'écriture de cette hypothèse sans la mention « intra-muros » (pourtant bien présente dans la seconde hypothèse de travail de la grappe : « construction d'un collège neuf (+ sectorisation) en remplacement des deux collèges intra-muros ») qui avait été reprise dans les documents présentés au 1^{er} groupe technique. Force est de constater que l'hypothèse a donc été modifiée en court d'étude, puisque la grappe « Verdun » a finalement trois hypothèses au lieu des deux d'abord présentées.

De plus, dans ce cas, l'étude de la fermeture du collège de Thierville a émergé comme pouvant résoudre des obstacles mis en évidence par le groupe de travail. Or, envisager la réflexion n'a pas été possible sur demande de Mme Sigot-Lemoine dans le même courrier : « Si la rédaction de la diapositive présentée ce jour-là pouvait prêter à interprétation, je vous confirme par la présente qu'il n'est pas envisagé de fermer le collège de Thierville. Il ne sera donc pas nécessaire d'examiner ce point lors du second groupe technique ».

- Quatrième cas : l'hypothèse de fermeture qui sera retenue pour Bar-le-Duc est reportée à 2020 sans autre précision (communiqué de Mme Sigot-Lemoine, du 28 novembre 2017). Selon nous, une telle absence de décision pose problème par rapport à la démarche du plan collège qui se voulait globale et à ce titre cohérente. A moins que le temps n'ai manqué pour permettre le « travail de co-concertation avec la Ville de Bar-le-Duc » annoncé d'ici 2020. Elle pose aussi question car elle repose sur un critère démographique qui ne semble pas prévisible. Retenir un seuil de fermeture à 900 élèves sur l'agglomération, c'est prendre le risque d'entraîner une précipitation dans un avenir proche.

Ensuite, la rédaction des documents étudiés par les groupes de travail nous pose question.

Dans la grappe de Verdun à propos de la fermeture d'un établissement, il est écrit pour l'un (fermeture de Barrès) « une solution deux nouveaux plateaux techniques SEGPA sera nécessaire dans un des deux collèges avant fermeture de Barrès : investissement dans une extension : délai du projet 3 ans environ ». Pour l'autre (fermeture e Buvignier) : « l'accueil de tous les élèves est actuellement impossible, sans investissement dans une extension » (source : Verdun - synthèse bâtiment). On fera remarquer que dans les deux cas, l'accueil de tous les élèves est actuellement impossible. Et on notera que pour le second collège, un calendrier n'a pas été envisagé pour une extension.

Autre exemple, le prestataire de service d'étude des transports n'a été missionné que 15 jours avant la tenue de la réunion (cas de la société Mobhilis, précision lors du 1^{er} groupe technique du collège de l'Argonne) ?! De plus, certaines communes de recrutement n'ont pas été prises en compte dans cette étude. Résultat, l'étude a pu être jugée « fantaisiste » comme l'a elle-même souligné la Région Grand Est dans son mail daté du vendredi 13/10/2017, quant au chiffrage des temps de transport annoncé et sur lesquels la Région émet « quelques réserves ». Il en a été de même pour l'étude des transports dans l'hypothèse d'une fermeture de Dun à propos des chiffrages de la société Mobhilis.

Pour Verdun, le projet d'un collège neuf est « - Coût d'un collège neuf 650 élèves : 14,7 millions d'euros (SANS : acquisition foncière, fouilles archéologiques le cas échéant, fondations spéciales, déménagement, mobilier non fixes et équipements actifs, infrastructures sportives et logements de fonction) » et « la re-sectorisation vers le collège de Thierville (de 30 à 50 élèves) à étudier » (source : Verdun - synthèse bâtiment). C'est donc un projet sans coût complet et sans étude de re-sectorisation... Lors de la 2^{nde} réunion des CA de la grappe « Verdun », le foncier pour un nouveau collège n'était toujours pas connu.

Enfin, nous estimons que le temps accordé à la concertation n'a pas été suffisant. Par exemple, les documents ont été remis uniquement sur table du fait du « calendrier serré » selon la « volonté des élus d'aller vite » (justification des services du Département tenue lors du 2nd groupe technique de Verdun).

De même, la décision a été prise que « les contributions écrites et expressions libres » ne soient pas envoyées aux membres du groupe technique entre les deux sessions... mais remises uniquement sur table. Il est arrivé que certains documents abordés et corrigés entre les deux sessions de groupes techniques ne soient pas remis sur table lors de la 2^{nde} session (exemple du 2nd groupe technique de Verdun). Il était alors impossible de savoir ce qui avait été pris en compte comme correction et amélioration. Vous pourrez également constater les corrections et ajouts issus des groupes techniques et laissés tels quels, sans harmonisation, dans les dossiers des différents secteurs fournis par les services du Département.

Ce manque de temps a donné l'impression aux membres des groupes techniques que le travail d'amendement réalisé ne pouvait être utile et considéré par les services du Département. L'intervalle entre les deux sessions et l'ampleur de la tâche des cinq grappes permettait-il une étude approfondie ?

En conséquence, à l'issue des groupes de travail, nous n'avons pas eu de réponse :

- pour les collèges ruraux (Montiers, Argonne et Dun) : sur les conditions des transports scolaires et des infrastructures routières le permettant. Ainsi que sur l'attractivité du rural en envisageant la construction de nouveaux collèges suite à des fusions d'établissements (pourtant hypothèse pour le collège de l'Argonne et qui pourrait l'être pour la grappe du Sud Meusien au vu de la situation) ou en étudiant la proposition novatrice de M. L'Inspecteur

d'Académie d'un site école-collège. Ces constructions seraient la garantie du maintien de services publics de proximité dans le rural. Et seraient même une chance de dynamisme alors que le Département y a vu « une difficulté de trouver une commune pouvant utiliser les infrastructures sportives » dans le cas d'un nouveau collège (2^{nde} réunion des CA, Stenay).

- pour les collèges urbains (Verdun et Bar-le-Duc) : sur la remise en cause de l'organisation des services de restauration en lien avec les écoliers et les lycéens. Mais aussi sur le devenir de bâtiments structurants des quartiers, y compris des quartiers relevant de la politique de la Ville. Ou encore l'absence de réflexion avec les écoles autour de la sectorisation pour davantage de mixité sociale et ce en lien avec les projets des agglomérations dans ce sens. Enfin, lorsque les collèges ciblés par une fermeture sont connus... ce qui n'est pas le cas à Bar-Le-Duc.

- quant à l'engagement de l'application des axes du « plan collège du XXI^e siècle » pour les des collèges des grappes non concernées par une fermeture, nous n'avons pas eu de suite : quelles rénovations ? Avec quel calendrier ? De plus, les élèves dont l'établissement sera fermé à la rentrée 2018 devront subir des travaux dans leur nouvel établissement.

Notre organisation syndicale est attachée au dialogue social. Les décisions proposées au titre du plan collège le 14 décembre doivent, de notre point de vue, être rejetées car trop précipitées. De notre point de vue, la réflexion concernant des décisions structurantes d'un territoire mérite plus de temps et de concertation avec tous les acteurs.

Nous vous invitons de ce fait à poursuivre l'idée même d'un plan collège car il est nécessaire à l'amélioration des conditions de travail des personnels et des élèves. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier en interrogeant les fondements de la réflexion (les « grappes » indépendantes les unes des autres se sont révélées peu efficaces par rapport aux bassins de vie), consulter les élus locaux sur les projets territoriaux et la façon dont ce plan collège peut les accompagner, demander de nouvelles études en partenariat avec la Région ainsi qu'un véritable dialogue avec les personnels et les usagers.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale,
Carine JACQUIN

Pour la section Meuse du SGEN Lorraine
Frédéric ESCALIER

